GUIDE PRATIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Appareils de transport mécanique

(ascenseur, escalier ou trottoir roulants)

07

- **Respecte les normes du Code de construction du Québec-Chapitre 1, Bâtiment et Code national du bâtiment-Canada 1995 (modifié)**
- **Résulte du vécu des personnes ayant une déficience et de l'expertise des professionnels de l'IRDPQ et de la Ville de Québec**
- **Correspond à la** zone confort **pour l'ensemble des utilisateurs**










OBJECTIFS

Permettre d'accéder facilement à tous les niveaux en toute sécurité et sans se heurter à un obstacle.

- Prévoir un accès direct à tous les niveaux d'un bâtiment dès sa conception.
- Exiger que tous les appareils de transport mécanique répondent aux normes CAN/CSA.
- Assurer l'accessibilité à partir de la porte d'entrée principale ou des corridors adjacents par :
  - une signalisation appropriée,
  - des aires dégagées de tout obstacle,
  - des voies balisées à l'aide de revêtement de sol texturé et de couleur contrastante.
- Traiter l'environnement uniformément à tous les étages d'un édifice.



Ascenseur

ASCENSEUR : (Acnor CAN3-B44-M85) (illustration page 5)

Accès et aire de manœuvre

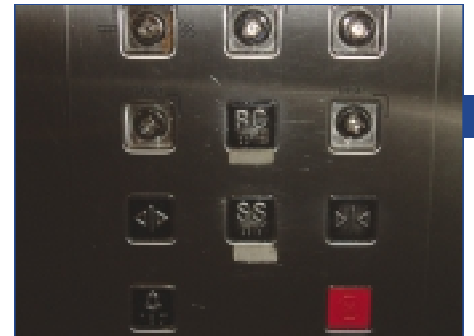
- aires de dégagement devant l'ascenseur de 1500 mm x 1500 mm
- identification de l'étage par une plaque métallique contenant les renseignements visuels, tactiles et en relief (voir fiche 06) :
  - située sur les montants extérieurs des portes ou sur le mur perpendiculaire en face des portes d'ascenseur sur tous les étages
  - placée à une hauteur de 1500 mm à 1525 mm du plancher
  - chiffrée et de couleur contrastante
- témoins lumineux et sonores pour signaler l'ouverture des portes et la direction de l'ascenseur :
  - centrés au-dessus des portes à une hauteur de 2000 mm à 2400 mm du plancher ou placés sur le cadre extérieur de la porte à une hauteur de 1500 à 1525 mm du plancher
- bouton d'appel extérieur situé à droite de l'ascenseur ou centré entre les ascenseurs lorsqu'il y en a plus d'un :
  - à une hauteur de 1070 mm du plancher
  - muni d'un contour de couleur contrastante
  - diamètre de 20 mm
  - luminescent à l'appel et éteint à l'ouverture des portes
  - bouton de montée situé au-dessus de celui de la descente
  - bouton d'appel en retrait ou à affleurement (ne doit pas s'enfoncer à plus de 9 mm)
  - pictogramme en relief sur le bouton ou à sa gauche, de couleur contrastante, indiquant la fonction du bouton
- Cabine
  - dimensions minimales : 1500 mm x 1500 mm
  - surfaces à fini mat pour éviter l'éblouissement
  - contraste entre le sol et les murs
  - mains-courantes sur 3 côtés, de couleurs contrastantes, de forme tubulaire de 40 mm de diamètre, à une hauteur de 800 à 920 mm du plancher jusqu'au-dessus de la main-courante
- Panneau de commande de la cabine :
  - situé idéalement sur un mur latéral à 400 mm du mur avant de la cabine
  - hauteur des boutons variant de 890 mm à 1370 mm du sol



Ascenseur



Bouton d'urgence relié à un affichage par texte



Panneau de commande de la cabine







- boutons d'urgence et de commande des portes situés à la base du panneau
- boutons de type pictogramme en relief avec :
  - contraste de couleur ou éclairé par l'arrière
  - message visuel et tactile
  - identification en braille sur les boutons
- téléphone à une hauteur de 1220 mm et muni d'un cordon d'au moins 915 mm

• Mécanisme des portes :
- délai minimum de 4 secondes avant la fermeture
- dispositif de protection et de réouverture des portes :
  - d'une durée de 20 secondes min.
  - actionné sans contact physique avec la personne
- largeur libre des portes entre 810 mm et 940 mm
- dispositif d'isonivelage automatique maintenant la cabine au niveau du palier à plus ou moins 13 mm

• Signaux sonores et synthèse vocale :
- signal sonore de 24 décibels pour indiquer chaque étage au passage
- signal sonore pour indiquer l'arrivée de l'ascenseur, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la cabine
- timbre pour indiquer la direction de l'ascenseur (1 coup pour monter et 2 coups pour descendre)
- synthèse vocale peut remplacer le signal sonore en annonçant verbalement les étages

Sécurité fonctionnelle

- éclairage intérieur de la cabine uniforme et orienté de façon à éviter l'éblouissement : 100 lux min. sur les panneaux de commandes et les seuils de paliers
- revêtement de plancher antidérapant
- alarme lumineuse de type gyrophare ou stroboscopique à l'intérieur de la cabine pour signaler une alarme de feu généralisée dans l'édifice
- espace entre le palier et la cabine à surveiller afin d'éviter de trébucher ou de perdre des objets dans la fente



Escalier roulant

ESCALIER MÉCANIQUE OU ROULANT :

Accès et aire de manœuvre et sécurité fonctionnelle

- toujours prévoir un accès auxiliaire à proximité : escalier fixe, ascenseur (les escaliers mécaniques ne sont pas considérés comme des moyens de déplacement sûrs pour les personnes à mobilité réduite)
- accès libre de toute obstruction en haut et en bas de l'escalier
- démarcation tactile au sol, en haut et en bas de l'escalier
- éclairage de 100 lux au début et à la fin de l'escalier
- panneaux mats sur les côtés
- main-courante mobile, de couleur contrastante, dépassant de 150 mm le début et la fin de l'escalier et suivant le mouvement de l'escalier (en pente lorsque les marches se séparent)
- risque occasionné par la vitesse inégale de la main-courante et des marches (technologie à développer)
- peignes à chaque extrémité de couleur *safety yellow* sur toute la largeur
- marquage du fond et des côtés de chaque marche d'une bande de 13 mm de largeur en couleur *safety yellow* (CAN / CSA –B44-94)
- nez de chaque marche marqué d'une bande d'une largeur de 50 mm de couleur *safety yellow*

TROTTOIR ROULANT :

- critères d'accessibilité similaires aux escaliers roulants
- contraste visuel marqué à la jonction des parties mobiles et fixes du sol

AUTRES SOLUTIONS

Non recommandé dans une nouvelle construction, mais seulement dans le cas de rénovation ou recyclage.

N.B. Pour faciliter la présentation, les éléments de sécurité fonctionnelle sont intégrés dans la section accès et aire de manœuvre.

PLATE-FORME ÉLÉVATRICE :

- conforme à la norme CAN/CSA-B613-00 ou B355
- utilisation exclusive au transport des personnes à mobilité réduite
- mode de fonctionnement et mesures de sécurité accessibles et faciles à comprendre par les usagers
- système de communication en cas de panne
- dispositif d'ouverture « serrure positive » faisant en sorte que la porte ou la barrière palière ne s'ouvre que si la plate-forme est au palier correspondant
- commande de type « pression maintenue », comme un bouton-poussoir ou un interrupteur à bascule, revenant à la position arrêt si relâchée
- protège-bords pour les appareils verticaux à gaine ouverte et les monte-escaliers
- munie d'un dispositif manuel de descente
- plancher avec surface antidérapante, de couleur contrastante par rapport au palier
- éclairage dirigé, uniforme et continu : 200 lux min.
- Types :
  - verticale à gaine fermée
  - verticale à gaine ouverte
  - d'escalier à trajectoire oblique
  - d'escalier à trajectoire irrégulière
  - fauteuil élévateur d'escalier



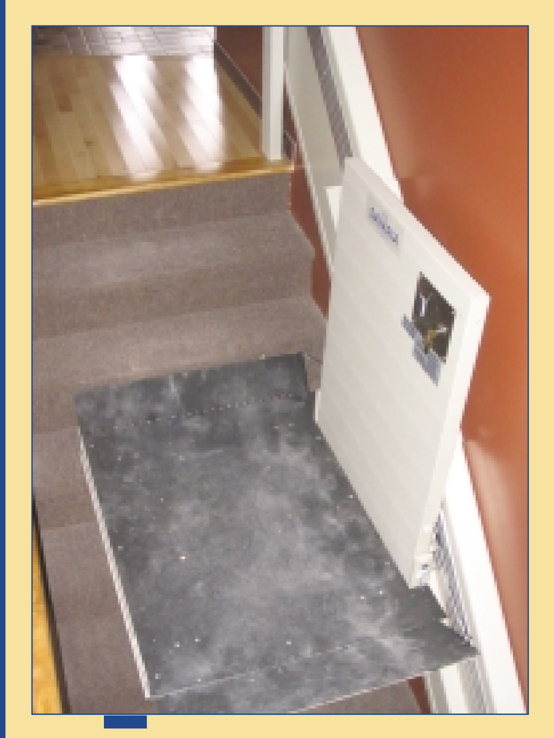


Verticale à gaine ouverte









Escalier à trajectoire oblique



Fauteuil élévateur d'escalier

TRANSPORTEUR PORTATIF DE FAUTEUIL ROULANT MANUEL :

- utilisation dans les lieux publics comme service ponctuel offert à la population (accès à une salle de cinéma, un édifice gouvernemental) ou pour l'accès à un domicile temporaire
- identification de la présence et de la localisation de ce service par une signalisation appropriée



Transporteur portatif de fauteuil roulant manuel

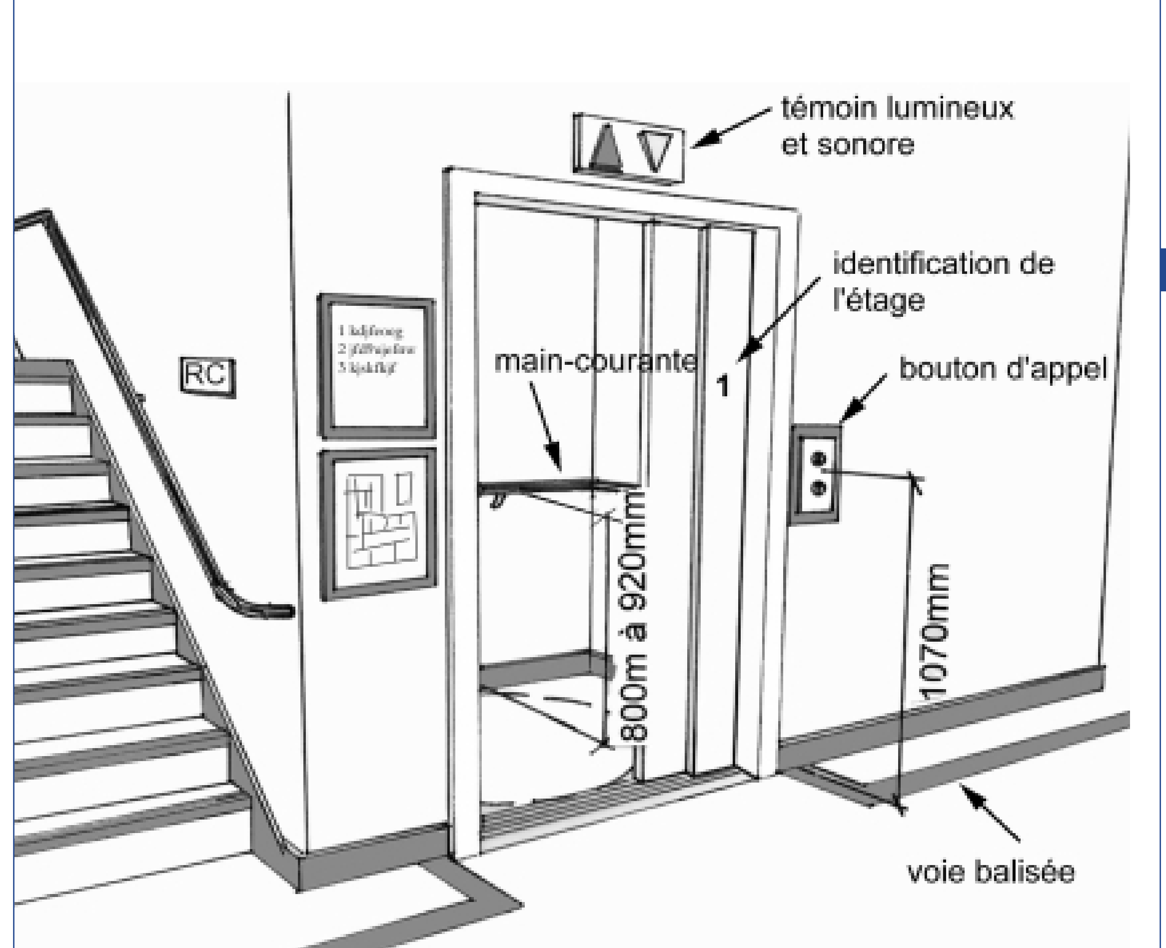






Appareils de transport mécanique

(ascenseur, escalier ou trottoir roulants)



Ascenseur

AUTRES RÉFÉRENCES

Articles du Code de construction du Québec-Chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment-Canada 1995 (modifié)

Pour les bâtiments visés par la partie 3 du Code (article 2.1.2.1) : 3.2.6.4, 3.2.6.5, 3.2.8.2, 3.3.1.7, 3.5.1.1, 3.5.2.1, 3.5.4.1, 3.8.2.1, 3.8.3.5

Pour les bâtiments visés par la partie 9 du Code (article 2.1.3.1) : 9.8.1.3, 9.10.1.3

Références et autres ressources :

- Manuel d'utilisation du Guide pratique
- Barker, P., Barrick, J., Wilson, R., *Building Sight*
- Richard, P., *Guide normatif d'accessibilité universelle*
- CNA/CSA-B651-95 *Accessibilité des bâtiments et autres installations : règles de conception*
- Lemay L., Perreault R., *Guide d'adaptation des ascenseurs pour l'utilisateur présentant une déficience visuelle*
- Régie du bâtiment, *Appareils élévateurs pour personnes handicapées ; Se déplacer en toute sécurité à la maison*
- Lois et règlements du Québec, *Règlements sur les ascenseurs, monte-charge, petits monte-charge, trottoirs roulants, plates-formes monte-matériaux et appareils élévateurs pour personnes handicapées*

Fiches complémentaires :

- Fiche 04 : Hall et corridors
- Fiche 06 : Signalisation
- Fiche 09 : Escaliers intérieurs et extérieurs

www.ville.quebec.qc.ca
www.irdpq.qc.ca





